

2024-10-23  
2023-4011

Container Label

GROUP	4	19	HERBICIDE
-------	---	----	-----------

**OVERDRIVE® HERBICIDE**

FOR NON-CROPLAND SITES, PASTURE AND RANGELAND

**WETTABLE GRANULES**

**COMMERCIAL**

**ACTIVE INGREDIENTS:**     Diflufenzopyr (present as sodium salt) - 20%  
                                  Dicamba (present as sodium salt) - 50%

WARNING, CONTAINS THE ALLERGEN SULFITES

**REGISTRATION NO.** 30065

**PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY  
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT  
1-800-454-2673**



**POISON**

**CAUTION - EYE IRRITANT  
POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

**NET CONTENTS:** 1 kg - 100 kg

**READ THE LABEL AND ATTACHED BROCHURE BEFORE USING**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

BASF Canada Inc.  
5025 Creekbank Road  
Building A, 2nd Floor  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

OVERDRIVE is a registered trade-mark of BASF SE, used under license by BASF Canada Inc.

## PRECAUTIONS

1. **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**
2. Avoid contact with skin or clothing. Causes eye irritation. DO NOT get in eyes.
3. Harmful if swallowed.
4. DO NOT APPLY BY AIR.
5. When mixing and loading or applying, wear a long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks, and chemical resistant gloves. In addition, wear protective eyewear (face shield or safety glasses) while mixing and loading.
6. Non-cropland uses: Do not enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried. Pasture and rangeland: Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours.
7. DO NOT use in residential areas. Residential areas are defined as any use site where bystanders, including children, could be exposed during or after application. This includes homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings, or any other area where the general public, including children, could be exposed.
8. Apply only when the potential for drift to non-target areas of human habitation and areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

## ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to non-target terrestrial plants and aquatic organisms. Observe the spray buffer zones and precautionary measures specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

## FIRST AID

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

## TOXICOLOGICAL INFORMATION

Dicamba may cause mild irritation to the eyes, and irritation to the skin and mucous membranes. Symptoms of overexposure to dicamba may include dizziness, muscle weakness, loss of appetite, weight loss, vomiting, decreased heart rate, shortness of breath, excitement, tenseness, depression, incontinence, cyanosis, muscle spasms, exhaustion and loss of voice. Treat symptomatically.

## STORAGE

1. Store **OVERDRIVE** herbicide in original container only.
2. Store **OVERDRIVE** herbicide in a cool, dry place.
3. Store this product away from food or feed.

## DISPOSAL

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

#### **NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Booklet

GROUP	4	19	HERBICIDE
-------	---	----	-----------

**OVERDRIVE® HERBICIDE**

FOR NON-CROPLAND SITES, PASTURE AND RANGELAND

**WETTABLE GRANULES**

**COMMERCIAL**

**ACTIVE INGREDIENTS:** Diflufenzopyr (present as sodium salt) - 20%  
Dicamba (present as sodium salt) - 50%

WARNING, CONTAINS THE ALLERGEN SULFITES

**REGISTRATION NO.** 30065

**PEST CONTROL PRODUCTS ACT**

**IN CASE OF EMERGENCY ENDANGERING LIFE OR PROPERTY  
INVOLVING THIS PRODUCT, CALL DAY OR NIGHT  
1-800-454-2673**



**POISON**

**CAUTION - EYE IRRITANT  
POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

**NET CONTENTS:** 1 kg - 100 kg

**READ THE LABEL AND ATTACHED BROCHURE BEFORE USING**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Building A, 2nd Floor  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

OVERDRIVE is a registered trade-mark of BASF SE, used under license by BASF Canada Inc.

## GENERAL INFORMATION

**OVERDRIVE** is a selective post-emergence herbicide for the control of annual broadleaf weeds and many perennial weeds in non-cropland sites, pasture and rangeland grasses. Examples of non-cropland sites include, but are not limited to, railroad, utility, pipeline and highway rights-of-way, railroad crossings, roadside, utility plant sites, petroleum tank farms, pumping installations, non-agricultural fencerows, and airports.

Weeds treated with **OVERDRIVE** herbicide will display symptoms within several hours and be controlled within 3-7 days. Symptoms for broadleaf weeds will include twisting and crinkling. Grasses may display twisting, but will remain green and stunted.

## PRECAUTIONS

1. **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**
2. Avoid contact with skin or clothing. Causes eye irritation. DO NOT get in eyes.
3. Harmful if swallowed.
4. DO NOT APPLY BY AIR.
5. When mixing and loading or applying, wear a long-sleeved shirt, long pants, shoes and socks, and chemical resistant gloves. In addition, wear protective eyewear (face shield or safety glasses) while mixing and loading.
6. Non-cropland uses: Do not enter or allow worker entry into treated areas until sprays have dried. Pasture and rangeland: Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours.
7. DO NOT use in residential areas. Residential areas are defined as any use site where bystanders, including children, could be exposed during or after application. This includes homes, schools, parks, playgrounds, playing fields, public buildings, or any other area where the general public, including children, could be exposed.
8. Apply only when the potential for drift to non-target areas of human habitation and areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

## ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to non-target terrestrial plants and aquatic organisms. Observe the spray buffer zones and precautionary measures specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

## **FIRST AID**

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

## **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

Dicamba may cause mild irritation to the eyes, and irritation to the skin and mucous membranes. Symptoms of overexposure to dicamba may include dizziness, muscle weakness, loss of appetite, weight loss, vomiting, decreased heart rate, shortness of breath, excitement, tenseness, depression, incontinence, cyanosis, muscle spasms, exhaustion and loss of voice. Treat symptomatically.

## **GRAZING RESTRICTIONS**

DO NOT permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.

DO NOT harvest forage or cut hay within 30 days after application.

Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.

## **DIRECTIONS FOR USE**

### **TANK MIXING**

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Buffer Zones are

followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact BASF Canada Inc. at 1-877-371-2273 for information before mixing any pesticide that is not specifically recommended on this label.

## RESTRICTIONS AND LIMITATIONS

1. Do not apply **OVERDRIVE** herbicide on or near desirable trees or plants (see Spray Drift Precautions).
2. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
3. As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.
4. Do not treat areas where soil penetration or surface washing may bring **OVERDRIVE** herbicide into contact with the roots of desirable plants.
5. DO NOT APPLY BY AIR.

Apply **OVERDRIVE** herbicide as a single ground broadcast or spot spray application post-emergence to the weeds. Use ground application equipment that will provide good spray coverage of weed foliage. Best product performance is obtained when **OVERDRIVE** herbicide is applied to the active growth stage of broadleaf weeds. A non-ionic surfactant (NIS) in combination with liquid fertilizer must be used with **OVERDRIVE** herbicide to achieve consistent weed control. MERGE® Adjuvant may be substituted for NIS and liquid fertilizer.

Do not apply **OVERDRIVE** herbicide to small grains grown for pasture or to newly seeded grasses. Established grasses growing under environmental stresses can exhibit various injury symptoms that may be more pronounced if herbicides are applied. **OVERDRIVE** herbicide may injure bentgrass. **OVERDRIVE** herbicide will severely injure alfalfa, clovers, lespedeza, wild winter peas, vetch and other legumes.

Rainfall should not occur within 4 hours after treatment.

## WEEDS CONTROLLED

**OVERDRIVE** herbicide alone controls the following weeds:

### Annual Broadleaf Weeds

Common ragweed  
Kochia <sup>1</sup>  
Lady's-thumb  
Lamb's-quarters  
Redroot pigweed

### Perennial/Biennial Weeds

Biennial wormwood  
Canada thistle (top growth control)  
Sweet clover (top growth control)  
Dandelion (top growth suppression)  
Leafy spurge (top growth suppression)

Tall waterhemp  
 Velvetleaf  
 Volunteer canola <sup>2</sup>  
 Wild buckwheat

Perennial sow-thistle (suppression) <sup>3</sup>  
 Vetch (top growth control)

- <sup>1</sup> Includes Group 2 and 9 resistant biotypes. Apply at less than 15 cm high.  
<sup>2</sup> Apply at the cotyledon to 4-leaf stage of volunteer canola.  
<sup>3</sup> Apply at the 2-10 leaf stage of perennial sow thistle.

## RATE

Apply 285 g of **OVERDRIVE** herbicide per hectare using water as the spray carrier. Select an appropriate water volume that ensures adequate coverage of the target weed species. Use higher water volumes when treating dense or tall vegetation.

Apply using a nonionic surfactant (NIS) at the rate of 0.25% (v/v) to the spray solution (i.e. 2.5 L of surfactant per 1000 L of spray solution). Liquid urea ammonium nitrate (UAN 28%) at 1.25% v/v (i.e. 12.5 litres per 1000 L of spray solution) must also be added. Spray grade ammonium sulfate may be substituted for liquid nitrogen fertilizer. A foam reducing agent may be added at the recommended label rate, if needed.

MERGE Adjuvant at the rate of 0.5 L/ha may be substituted for NIS and UAN 28%. If using greater than 200 L/ha of water in spray solution, MERGE Adjuvant should be added at the rate of 0.25% v/v (i.e. 2.5 L for each 1000 L of spray solution).

## SPRAY DRIFT PRECAUTIONS

**OVERDRIVE** herbicide may cause injury to desirable trees and plants. Follow these precautions when spraying in the vicinity of non-target vegetation:

1. Do not spray **OVERDRIVE** herbicide if wind velocity exceeds 8 km/h. Leave an adequate spray buffer zone between spraying area and sensitive vegetation.
2. Use high-volume sprays under low pressure. Use coarse sprays since they are less likely to drift than fine sprays. Keep spray pressure below 150 kPa and the spray volume above 220 L/ha unless otherwise required by the nozzle manufacturer.
3. Do not spray **OVERDRIVE** herbicide when temperatures are expected to exceed 27°C.
4. Do not spray in high humidity or fog.

## SPRAY DRIFT MANAGEMENT

### Field Sprayer Application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

DO NOT APPLY BY AIR.

### Spray Buffer Zones

A spray buffer zone is NOT required for:

- uses with hand-held application equipment permitted on this label

For application to rights-of-way, spray buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g. wind direction, low wind speed) and spray equipment (e.g. coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified spray buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands).

Method of application	Use	Spray Buffer zone (metres) required for the protection of Terrestrial habitat
Field sprayer	Non-cropland sites, pasture and rangeland	1*

\* Spray buffer zones for protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way, including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements, roads, and training grounds and firing ranges on military bases.

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The spray buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

### RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, **OVERDRIVE** herbicide is both a Group 4 and Group 19 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to **OVERDRIVE** herbicide and other Group 4 and Group 19 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of **OVERDRIVE** herbicide or other Group 4 and Group 19 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.

- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between the fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact BASF at 1-877-371-2273.

## **MIXING INSTRUCTIONS**

1. Fill the spray tank one-half full of clean water and start agitation.
2. Add the correct amount of **OVERDRIVE** herbicide to the spray tank and continue agitation until completely dissolved and product is fully dispersed.
3. Add the recommended amount of non-ionic surfactant followed by the recommended amount of UAN (28% N). Alternatively, add the recommended amount of MERGE Adjuvant.
4. Continue agitation while adding the remaining amount of water.

## **SPRAY EQUIPMENT CLEANING**

1. Thoroughly hose down the inside and outside of equipment surfaces while filling the spray tank half-full with water. Flush by operating the sprayer until the system is purged of the rinse water.
2. Fill the tank with water, adding 1 L of household ammonia for every 100 L of water. Operate the spray pump to circulate the ammonia solution through the spray system for 15-20 minutes and discharge a small amount of the ammonia solution throughout the spray boom and nozzles. Let the solution stand for several hours, preferably overnight.

3. Flush the solution out of the spray tank through the boom.
4. Remove the nozzles and screens and flush the system with two tanks full of water.

### **STORAGE**

1. Store **OVERDRIVE** herbicide in original container only.
2. Store **OVERDRIVE** herbicide in a cool, dry place.
3. Store this product away from food or feed.

### **DISPOSAL**

DO NOT reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

### **NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

MERGE is a registered trade-mark of BASF Canada Inc.

2024-10-23  
2023-4011

L'étiquette conteneur

GROUPE	4	19	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

## HERBICIDE OVERDRIVE<sup>MD</sup>

POUR LES TERRES NON AGRICOLES, PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS

**GRANULÉS MOUILLABLES**

**COMMERCIAL**

**PRINCIPES ACTIFS :** Diflufenzopyr (présent sous forme de sel de sodium) – 20 %  
Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) – 50 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

**NO. D'HOMOLOGATION :** 30065

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE  
OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**POISON**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

**CONTENU NET :** 1 kg à 100 kg

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

OVERDRIVE est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

**MISES EN GARDE**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
2. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Cause une irritation des yeux. **NE PAS** mettre dans les yeux.
3. Nocif si ingéré.
4. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
5. Lors du mélange et du remplissage ou de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes protectrices (écran facial ou lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage.
6. Terres non agricoles : Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant que les résidus ne soient secs. Pâturages et parcours naturels : Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
7. **NE PAS** l'utiliser en zones résidentielles. Une zone résidentielle est définie comme un endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces zones comprennent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.
8. Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvériser spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une surexposition au dicamba peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE

1. Entreposer l'herbicide **OVERDRIVE** seulement dans son contenant d'origine.
2. Entreposer l'herbicide **OVERDRIVE** dans un endroit frais et sec.
3. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche.. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Livret

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	-----------	------------------

**HERBICIDE OVERDRIVE<sup>MD</sup>**

POUR LES TERRES NON AGRICOLES, PÂTURAGES ET PARCOURS NATURELS

**GRANULÉS MOUILLABLES**

**COMMERCIAL**

**PRINCIPES ACTIFS :** Diflufenzopyr (présent sous forme de sel de sodium) – 20 %  
Dicamba (présent sous forme de sel de sodium) – 50 %

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

**NO. D'HOMOLOGATION :** 30065

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE  
OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**POISON**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

**CONTENU NET :** 1 kg à 100 kg

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

OVERDRIVE est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**OVERDRIVE** est un herbicide sélectif de postlevée qui supprime les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ainsi que de nombreuses mauvaises herbes vivaces sur les terres non agricoles, les pâturages et les parcours naturels non clôturés de graminées. Comme exemples de terres non agricoles mais ne se limitant pas à ceux-ci, on retrouve les chemins de fer, les servitudes, les droits de passage de pipeline et autoroute, les traverses de chemin de fer, les bords de route, les servitudes des sites d'exploitation, les parcs de stockage de pétrole, les installations de pompage, les rangées de clôtures non agricoles ainsi que les aéroports.

Les mauvaises herbes traitées avec l'herbicide **OVERDRIVE** vont montrer des symptômes après quelques heures et seront supprimées dans les 3 à 7 jours. Les symptômes des mauvaises herbes à feuilles larges comprendront une torsion et des plissements. Les graminées peuvent montrer une torsion mais elles resteront vertes et rabougries.

## MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
2. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Cause une irritation des yeux. **NE PAS** mettre dans les yeux.
3. Nocif si ingéré.
4. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
5. Lors du mélange et du remplissage ou de l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter des lunettes protectrices (écran facial ou lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage.
6. Terres non agricoles : Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant que les résidus ne soient secs. Pâturages et parcours naturels : Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
7. **NE PAS** l'utiliser en zones résidentielles. Une zone résidentielle est définie comme un endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces zones comprennent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.
8. Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvériser spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une légère irritation des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une surexposition au dicamba peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

## RESTRICTIONS POUR LE PÂTURAGE

NE PAS permettre aux animaux laitiers en lactation de brouter dans les champs pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

## MODE D'EMPLOI

### MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas appliquer l'herbicide **OVERDRIVE** sur ou près des arbres ou plantes à conserver (voir la section sur les Précautions contre la dérive de pulvérisation).
2. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
4. Ne pas traiter les endroits où le mouvement du produit chimique dans le sol ou le lessivage en surface risque d'amener l'herbicide **OVERDRIVE** en contact avec les racines des plantes à conserver.
5. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Appliquer l'herbicide **OVERDRIVE** comme un simple traitement à pleine surface ou une application localisée de postlevée sur les mauvaises herbes. Employer un équipement d'application terrestre qui va procurer un bon recouvrement du feuillage des mauvaises herbes. Une performance supérieure du produit est obtenue lorsque l'herbicide **OVERDRIVE** est pulvérisé sur les mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Un surfactant non-ionique (SNI) en combinaison avec un engrais liquide doit être utilisé avec l'herbicide

**OVERDRIVE** pour atteindre une suppression constante des mauvaises herbes. L'adjuvant MERGE<sup>MD</sup> peut remplacer un SNI et un engrais liquide.

Ne pas appliquer l'herbicide **OVERDRIVE** sur les petites céréales cultivées pour le pâturage ou les nouveaux semis de graminées. Les graminées établies poussant sous des conditions de stress environnemental peuvent montrer différents symptômes de dommages qui peuvent être plus accentués si des herbicides sont appliqués. L'herbicide **OVERDRIVE** peut endommager l'agrostide. L'herbicide **OVERDRIVE** peut causer des dommages sévères chez la luzerne, le trèfle, le lespédèza du Japon, le pois gras, la vesce et les autres légumineuses.

Une pluie ne devrait pas survenir dans les 4 heures suivant le traitement.

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

L'herbicide **OVERDRIVE** utilisé seul supprime les mauvaises herbes suivantes :

### Feuilles larges annuelles

Petite herbe à poux  
Renouée persicaire  
Kochia à balais <sup>1</sup>  
Chénopode blanc  
Amarante à racine rouge  
L'acnide tuberculée  
Abutilon  
Canola spontané <sup>2</sup>  
Renouée liseron

### Vivaces/Bisannuelles

Armoise bisannuelle  
Chardon des champs (suppression des parties aériennes)  
Mélilot (suppression des parties aériennes)  
Pissenlit (répression des parties aériennes)  
Euphorbe éssule (répression des parties aériennes)  
Laiteron des champs (répression) <sup>3</sup>  
Vesce (suppression des parties aériennes)

<sup>1</sup> Incluant les biotypes résistants au groupe 2 et au groupe 9. Appliquer à une hauteur de moins de 15 cm.

<sup>2</sup> Appliquer entre le stade du cotylédon et le stade 4 feuilles du canola spontané.

<sup>3</sup> Appliquer entre le stade 2-10 feuilles du laiteron des champs.

## TAUX

Appliquer 285 g d'herbicide **OVERDRIVE** à l'hectare en utilisant de l'eau comme support de pulvérisation. Choisir un volume d'eau approprié qui garantit un recouvrement adéquat des espèces de mauvaises herbes ciblées. Employer des volumes d'eau plus élevés lors du traitement d'une végétation dense ou de grande taille.

Appliquer en ajoutant un surfactant non ionique (SNI) à une dose de 0,25 % (v/v) à la solution à pulvériser (c-à-d 2,5 L de surfactant par 1000 L de solution). Un mélange de nitrate ammonium et d'urée liquide (UNA 28 %) à un taux de 1,25 % v/v (c-à-d 12,5 litres par 1000 L de solution à pulvériser) doit aussi être ajouté. Le sulfate d'ammonium de grade pulvérisation peut être remplacé par de l'engrais azotée liquide. Un agent anti-mousse peut être ajouté à la dose recommandée sur l'étiquette si nécessaire.

L'adjuvant MERGE au taux de 0,5 L/ha peut être une alternative au SNI et l'UNA 28 %. Si vous utilisez plus de 200 L/ha comme solution de pulvérisation, l'adjuvant MERGE devrait être ajouté au taux de 0,25 % v/v (c'est-à-dire 2,5 L pour chaque 1000 L de solution de pulvérisation).

## PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

L'herbicide **OVERDRIVE** peut causer des dommages aux arbres et aux plantes à conserver. Respecter ces précautions lors de pulvérisation à proximité de la végétation non visée:

1. Ne pas pulvériser l'herbicide **OVERDRIVE** lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h. Laisser une zone tampon de pulvérisation adéquate entre la surface à traiter et la végétation sensible.
2. Effectuer des pulvérisations avec un grand volume d'eau et à une faible pression. Effectuer des pulvérisations à grosses gouttelettes puisqu'elles auront moins tendance à dériver que les fines gouttelettes. Maintenir la pression de pulvérisation en dessous de 150 kPa et la quantité de solution à pulvériser au-dessus de 220 L/ha, à moins de directives contraires émises par le fabricant des buses.
3. Ne pas pulvériser l'herbicide **OVERDRIVE** lorsque la température prévue pourrait dépasser 27°C.
4. Ne pas pulvériser lorsque l'humidité est élevée ou que le temps est brumeux.

## GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

### Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduit la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Terres non agricoles, pâturages et parcours naturels	1*

- \* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité publique, les routes, et les terrains d'entraînement et les champs de tir des bases militaires).

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**OVERDRIVE** est un herbicide appartenant à la fois des groupes 4 et 19. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide **OVERDRIVE** et à d'autres herbicides des groupes 4 et 19. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **OVERDRIVE** ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 19 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des

mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

## DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre et commencer l'agitation.
2. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide **OVERDRIVE** au réservoir du pulvérisateur et continuer l'agitation jusqu'à la dissolution complète et la dispersion entière du produit.
3. Ajouter la quantité recommandée de surfactant non-ionique suivi de la quantité recommandée d'UNA (28 % N). Comme alternative, ajouter la quantité recommandée d'adjuvant MERGE.
4. Poursuivre l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.

## NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

1. Arroser soigneusement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement en remplissant le réservoir à moitié avec de l'eau. Vidanger le réservoir en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage.
2. Remplir le réservoir d'eau en ajoutant 1 L d'ammoniaque domestique pour chaque 100 L d'eau. Actionner la pompe pendant 15 à 20 minutes afin faire circuler la solution d'ammoniaque dans le système du pulvérisateur; par la suite, laisser s'échapper une petite quantité de solution d'ammoniaque par la rampe du pulvérisateur et les buses. Laisser la solution agir pendant plusieurs heures, de préférence toute une nuit.
3. Vider le réservoir en faisant passer la solution par la rampe.
4. Enlever les buses et les filtres et rincer l'appareil avec deux réservoirs remplis d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer l'herbicide **OVERDRIVE** seulement dans son contenant d'origine.
2. Entreposer l'herbicide **OVERDRIVE** dans un endroit frais et sec.
3. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.